

Sonja Desclouds



Depuis de nombreuses années, nous avons le privilège de vous présenter sous la rubrique «Portraits de bénévoles» des personnes à l'origine d'actions inédites, toujours créatrices et souvent initiées à la suite d'expériences personnelles. C'est le cas cette fois pour Michelle Mathy, Sonja Desclouds et Daniel Chervier, fondateurs de l'association «L'autre regard».

Sonja Desclouds est non-voyante de naissance. Professeure de langue allemande, elle est musicienne et détient également un diplôme de régie musicale. Dans sa petite maison des environs de Genève, elle vit entourée de sa chienne Oktane, âgé de 12 ans, de ses perruches, de ses canaris et d'une panoplie de systèmes informatiques qui lui permettent d'accéder à son ordinateur et d'en faire un usage courant. Elle est également très bonne pâtissière, cueille les cerises sur son arbre, voyage toute seule et donne des conférences en Suisse et à l'étranger.

Mais l'essentiel pour elle, est une histoire de chien...

Il y a plusieurs années, avec l'aide d'un ami, Sonja a acquis un bébé labrador dans le but d'en faire un chien guide qui lui appartiendrait vraiment, car ceux élevés dans les écoles spécialisées sont seulement prêtés aux personnes handicapées, via l'assurance invalidité. Sonja qui se sent capable de former un chien et qui refuse de surcroît l'idée d'être subventionnée par l'AI, entreprend la formation. Voici Oktane, son labrador, qu'elle dresse et qui devient en quelques mois son guide et son complice. «C'est fou, dit-elle, ce que les bébés chiens apprennent vite. De plus, ils adorent faire des choses !».

Mais Sonja ne se contente pas d'avoir élevé sa chienne. Elle veut faire profiter d'autres personnes handicapées de son expérience et de son expertise. Avec ses deux amis, Daniel Chervier, comportementaliste pour chiens et Michelle Mathy, spécialiste canine, qui a longtemps travaillé dans un chenil, elle crée en 2002 l'association «L'autre regard». Celle-ci se propose d'offrir aux personnes souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel, une autre alternative à la dépendance à une tierce personne ou au renoncement. En effet, l'association qui porte un autre regard sur le tandem personne handicapée/chien, propose une méthode de formation novatrice et efficace : la personne handicapée participe activement dès la première séance, à la formation de son chien.

Suite à des entretiens préalables et en collaboration avec l'association, elle accueille d'abord le chiot à sa sortie d'élevage et devra pendant un an se charger de sa socialisation. Ceci devrait, après ce laps de temps, faire de lui un agréable animal de compagnie déjà accoutumé aux difficultés rencontrées par son maître. Après seulement viendra la période de formation spécifique destinée à un auxiliaire de vie efficace.

La personne handicapée, qu'elle soit non-voyante, hémiparalysée, parapalysée ou autre devra définir elle-même ses besoins dans le cadre habituel de sa vie : domicile, travail, quartier, école, lieux de loisirs, etc. Les formateurs se déplaceront selon un protocole établi et accepté par elle, et lui enseigneront les techniques nécessaires pour obtenir ce qu'elle attend de son chien.

Que peut faire un chien ?

Pour une personne non-voyante : éviter les obstacles au sol, latéraux et en hauteur, chercher les passages à piétons, guider vers les boîtes jaunes qui commandent les feux et pousser le bouton, montrer la porte des bus et des magasins, trouver les ascenseurs ou des places libres dans les bus.

Dans d'autres cas : tirer un fauteuil roulant, ouvrir et fermer les portes, ouvrir et fermer les tiroirs, ramasser les objets par terre et les ranger, etc.

La très grande complicité entre l'humain et l'animal facilitera cet apprentissage et l'on pourra compter sur l'efficacité du chien dès dix-huit mois, si l'implication du maître est optimale. A ce moment il pourra comprendre jusqu'à cinquante mots.

Le coût d'un chien guide ou chien



Sonja Desclouds et Oktane forment un duo sympathique.

d'assistance s'élève à 22'000 francs environ, ce qui comprend l'achat du chien, sa formation, son harnais fait sur mesure, les frais vétérinaires et sa nourriture bien entendu. En cas de besoin l'association s'engage auprès des personnes handicapées à trouver le financement nécessaire.

Depuis l'arrivée du chien jusqu'à l'achèvement de la formation la personne handicapée et l'association restent en contact pour un suivi et une réactualisation des connaissances.

La méthode ainsi mise au point par «L'autre regard» a été déposée comme propriété intellectuelle. Pour se faire connaître, elle a participé entre autres à la Foire de Genève en novembre 2008 et 2009, à la Journée de conseils aux propriétaires de chiens de la Ville de Genève en septembre 2009, et aux Automnales à Palexpo en novembre 2010.

Pour perdurer, l'association a besoin de donateurs et vous invite à consulter son site www.lautre-regard.ch sur lequel on peut trouver une foule de renseignements.

Lola Sasson